



Vérifier au prononcé

**Intervention de S.E.M. Léo Mérorès, Ambassadeur et Représentant Permanent d'Haïti auprès des Nations Unies, Président du Conseil économique et social,
Ouverture de la septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones
New York, le 21 avril 2008**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Instance permanente
sur les questions autochtones,
Votre Excellence, le Président de la Bolivie
Mesdames et Messieurs les anciens et les représentants
des peuples autochtones,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette assemblée. Je remercie la Présidente qui m'a invité à cette cérémonie d'ouverture de la septième session de l'Instance permanente.

Je suis particulièrement heureux du privilège qui m'est donné de m'adresser à cette Instance, réunie pour la première fois depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, et je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les peuples autochtones du monde entier, les États et le système des Nations Unies pour ce succès historique. Je tiens également à féliciter l'Assemblée générale qui, une fois de plus, a été à la hauteur des grands espoirs que les peuples du monde placent dans l'Organisation des Nations Unies, en élaborant un instrument des droits de l'homme qui fera date.

Bien sûr, la Déclaration est un document remarquable à plusieurs égards mais, en tant que Président du Conseil économique et social, je suis particulièrement intéressé par l'article 42, qui prévoit que « l'Organisation des Nations Unies, ses organes, en particulier l'Instance permanente sur les questions autochtones, les institutions spécialisées, notamment au niveau des pays, et les États favorisent le respect et la pleine application des dispositions de la présente Déclaration et veillent à en assurer l'efficacité ». Il s'agit là d'une tâche ardue; j'attends donc avec intérêt les suggestions de l'Instance au sujet de la manière dont ce mandat doit être mis en œuvre.

Dans mon esprit, la Déclaration témoigne aussi de l'importance croissante que la communauté internationale et, en particulier, le Conseil économique et social, accordent aux peuples autochtones et aux questions qui les concernent. À cet égard, je suis fier du rôle de premier plan que le Conseil économique et social a joué et continue de jouer en tant qu'organe dont relève l'Instance permanente. Je trouve encourageant de constater que l'Instance s'est attachée si efficacement au mandat qui lui a été confié : promouvoir l'intégration et la coordination des activités liées aux questions autochtones dans le système des Nations Unies; en tant que Président du Conseil économique et social, je suis à l'évidence particulièrement intéressé par les contributions de l'Instance à l'action du Conseil. Il est encourageant de voir que l'Instance a d'ores et déjà coopéré, entre autres, avec la Commission de la condition de la femme, le Forum sur les forêts et la Commission du développement durable. À ce propos, l'Instance devrait continuer d'encourager la

coordination, s'agissant des questions autochtones, et assister le Conseil économique et social dans ce domaine.

Je voudrais à ce propos saisir l'occasion de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir participé la semaine dernière à la réunion préparatoire informelle sur le thème du débat de haut niveau de 2008 du Conseil économique et social. Par votre précieuse contribution à la table ronde sur les pays et les peuples vulnérables, vous avez rappelé combien il importe de faire entendre la voix des peuples autochtones dans les débats de l'Organisation des Nations Unies.

Madame la Présidente,

En décidant de s'intéresser en particulier au changement climatique, l'Instance manifeste une fois de plus sa volonté d'agir de manière coordonnée au sein du système des Nations Unies; je suis convaincu que ses délibérations fourniront d'incalculables apports à l'examen ministériel de cette année, dont le thème sera « Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable ». Les délibérations actuelles de l'Instance sur les objectifs du Millénaire pour le développement seront également utiles à notre action.

Mesdames et Messieurs,

Avant d'en terminer, je voudrais aussi féliciter les membres de l'Instance qui ont été élus et nommés. Je vois parmi vous de nombreux nouveaux visages et j'en reconnais d'autres, ceux de membres qui accomplissent leur deuxième mandat. L'Instance a toujours trouvé le moyen d'aboutir élégamment au consensus, alors qu'elle traitait de questions parmi les plus difficiles qu'on puisse imaginer. Je sais que vous êtes à la hauteur de ce défi et que vous nous fournirez un ensemble de recommandations concrètes qui amélioreront l'action de l'Organisation et, ce qui importe davantage, amélioreront sensiblement le sort des peuples autochtones. Je vous souhaite à tous une septième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones fructueuse.